

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 25 janvier 2022 - Délibération n° 2022/01/13

**Objet : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 janvier 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – SARTY Denis – SIMON CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick - GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas -DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

**Étaient excusés :** FAURE Josette – BOUDEAU Philippe - RIGAUD Régis - FINI Alain – BOSLE Alain – FLOIRAT Myriam – CLOCHON Bruno – POITOU Delphine - AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TROUSSET Patrick – RICARD Jean-Michel - CAILLAUD Monique.

**Pouvoirs** (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme FAURE Josette donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. BOSLE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément.
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas.
8. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
10. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à Mme DESSEAUVE Nadine.

**Suppléance :** M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno - M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

**Secrétaire de séance :** M. FERRAND Marc.

En exercice	Présents	Votants			
64	44	54			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
54	-	-	-	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu le décret n°2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire

Vu la délibération n°20210707 du 20 juillet 2021 modifiant le tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 2018-04-31a relative à la mise en place du RIFSEEP, modifiée par la délibération n°2018-05-52a du 31.05.2018 et par la délibération n°20180921a du 20 septembre 2018,

M. Le Président propose au Conseil communautaire de procéder à l'ajustement des fonctions au sein des différents groupes du RIFSEEP pour intégrer modifications suivantes :

- Mise à jour des fonctions recensées dans la collectivité
- Mise à jour des cadres d'emplois associés aux fonctions recensées.

M. Le Président précise que ces modifications ne comprennent pas de changement concernant les montants relatifs à l'IFSE et au CIA. La commission Ressources Humaines s'est donné l'objectif d'étudier prochainement une révision générale du RIFSEEP.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Emet un avis favorable aux modifications proposées
- Valide le tableau modifié ci-après :

Catégorie	Groupe	Fonctions recensées dans la collectivité	Cadre d'emplois	Montant annuel minimal IFSE	Montant annuel maximal IFSE	Montant annuel maximal CIA	Rappel montant maximal global (IFSE+CIA) applicable à la Fonction Publique d'Etat.
A	A1	DGS	Attachés territoriaux	16 800 €	36 000 €	3 600 €	42 600 €
	A2	DGA	Attachés territoriaux	14 400 €	30 000 €	3 000 €	37 800 €
	A3	Directeurs Responsables de pôles	Attachés territoriaux Ingénieurs territoriaux	9 600 €	24 000 €	2 400 €	30 000 €
	A4	Responsables de services Chargés de missions ou de projets Educateur de jeunes enfants	Attachés territoriaux Ingénieurs territoriaux Educateurs de Jeunes Enfants	5 400 €	16 800 €	1 680 €	24 000 €

B	B1	DGA Directeurs Responsables de services, de pôles	Rédacteurs territoriaux Animateurs Techniciens territoriaux	4 200 €	16 800 €	1 680 €	19 680 €
	B2	Poste de coordination-responsables d'équipement	Rédacteurs territoriaux Techniciens territoriaux	3 000 €	12 000 €	1 200 €	18 200 €
	B3	Comptables Gestionnaires immobiliers Poste d'instruction avec expertise Fonction de suppléance au responsable Conseiller en prévention	Rédacteurs territoriaux Animateurs Techniciens territoriaux Educatrice des APS	2 400 €	10 800 €	1 080 €	16 645 €
C	C1	Responsables de services et suppléance au responsable de service	Adjoints d'animation Adjoints techniques Agents de maîtrise	2 400 €	10 800 €	1 080 €	12 600 €
	C2	Comptables Gestionnaires immobiliers Fonction opérationnelle spécialisée	Adjoints administratifs Adjoints techniques Adjoints d'animation Agents de maîtrise	1 800 €	9 600 €	960 €	12 000 €
	C3	Accueil, archives, technique, agent d'exécution	Adjoints administratifs Adjoints techniques	1 200 €	4 800 €	480 €	12 000 €

Fait et délibéré le jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,  
Martine LAPORTE

